



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension du directeur d'une institution pour adolescents

Le Service de protection de la jeunesse a été informé d'une dénonciation d'un résident de l'Internat protestant les Glaciers à Gryon. Cette dénonciation met en cause le directeur de cette institution.

Une enquête pénale est en cours.

Sur la base des informations dont il dispose, le chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances a décidé de suspendre l'autorisation d'exploiter cette institution conférée à son directeur. La direction est provisoirement assurée par son adjointe.

Les parents des résidents, le personnel et les partenaires de l'institution ont été informés.

En raison de l'enquête pénale, aucun renseignement sur la teneur de la dénonciation ne peut pour l'instant être donné sur cette affaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 juin 1997

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Valérie Barth, substitut du juge d'instruction cantonal, 021/ 316 64 70